

AVIS DE COURSE

COUPE DE FRANCE MINIMES COURSE PAR EQUIPE

Du 14 au 15 juillet 2023 – Carcans Maubuisson

Autorité Organisatrice (AO) : CVB Maubuisson / FFVOILE

Grade 4.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe D
- 1.2.1 les règlements fédéraux.
- 1.3 Un jugement direct sur l'eau sera mis en place, les détails de ce jugement seront définis dans les IC

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur le tableau officiel en ligne au plus tard à partir du vendredi 15 juillet.

3. COMMUNICATION (DP)

- 3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSION ET INSCRIPTION

4.1 La régata est ouverte à tous les concurrents sélectionnés et **inscrits** au championnat de France minimes 2023.

4.2 Une équipe est composée de 6 à 10 concurrents, indépendamment de leur club ou ligue d'appartenance, du genre ainsi que des séries pratiquées.

4.3 Le nombre d'équipes est limité à 12.

4.4 Les inscriptions des équipes s'effectueront par l'intermédiaire d'un adulte responsable de l'équipe lors de la confirmation des inscriptions au championnat de France minimes les 12 et 13 juillet.

4.5 Le dispositif de pré-inscription en ligne des équipes est accessible ici :

<https://forms.gle/Npa2gDd8y4fwBhLu8>

4.6 Les équipiers seuls ou équipes incomplètes peuvent se signaler ici :

<https://forms.gle/9PgXKqJH4YCGaRNH6>

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits d'inscriptions requis sont de 150€ par équipe.

5.2 Une caution de 100 € sera demandée à chaque équipe pour la mise à disposition des bateaux et sera restituée à la fin de l'épreuve.

5.3 Remboursement : En cas de désistement, les concurrents ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'AO, déduction faite des frais de gestion de dossier de 100€ par équipe.

6. PUBLICITE DE L'EPREUVE

[DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. QUALIFICATIONS ET PHASES FINALES

7.1 La régata se composera de phases qualificatives et de phases finales.

7.2 Si moins de 8 équipes sont inscrites, il y aura 1 seule poule de classement

Entre 8 et 12 équipes inscrites, il y aura 2 poules de classement

8. FORMAT DE COURSE

8.1 Les matchs se dérouleront en 2 bateaux d'une même équipe contre 2 bateaux d'autre autre équipe sur RS Quest et RS Feva ou 4 bateaux contre 4 bateaux sur Open Skiff.

8.2 Chaque équipe devra présenter entre 4 et 8 concurrents sur un match (3 à 4 concurrents sur chaque RS Quest, 2 concurrents sur chaque RS Feva, 1 concurrent par Open Skiff)

8.3 Les affectations des équipes sur les supports seront déterminées par l'AO et ne pourront pas faire l'objet d'une demande de réparation.

9. PROGRAMME

Mercredi 12 et jeudi 13 juillet.	Confirmation des inscriptions
Vendredi 14 juillet	11h00 – Briefing à terre puis courses à suivre
Samedi 15 juillet	10h30 – Briefing puis courses à suivre

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00

10. EQUIPEMENT FOURNI PAR L'AUTORITE ORGANISATRICE

10.1 Les bateaux (RS Quest, RS Feva et Open Skiff) seront fournis par l'organisateur.

11. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit et précisés dans les IC.

12. SYSTEME de PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour (cf RCV D1.3 Pénalités)

13. CLASSEMENT

13.1 L'épreuve se courra en phase de qualification : Poules et phases finales. Dans l'impossibilité de courir les finales, le classement sera établi en se basant sur les phases de poules.

14. PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions

météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16. PRIX

Les 3 premières équipes seront récompensées.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, contacter :

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

Internet : www.ffvoile.fr

Email : eric.dufournier@ffvoile.fr